



Pour diffusion immédiate : 14/10/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI POUR AIDER LES SURVIVANTES DU CANCER DU SEIN PENDANT LEUR CONVALESCENCE

La législation (A.8537/S.7881) garantit que les survivantes du cancer du sein qui choisissent la chirurgie reconstructive après une mastectomie bénéficient d'une couverture adéquate de leur assurance maladie

La gouverneure signe la loi pendant le mois de sensibilisation au cancer du sein, observé en octobre

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi qui aidera les survivantes du cancer du sein pendant leur convalescence. La législation (A.8537/S.7881) garantira que les survivantes du cancer du sein qui choisissent la chirurgie reconstructive après une mastectomie totale ou partielle bénéficient d'une couverture adéquate de leur assurance maladie. La gouverneure a signé la loi pendant le mois de sensibilisation au cancer du sein, observé en octobre.

« Les survivantes du cancer du sein méritent d'être traitées avec dignité et respect par notre système de soins de santé, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Les femmes qui choisissent la chirurgie de reconstruction de la paroi thoracique après une mastectomie bénéficieront désormais d'une couverture d'assurance pour la procédure et recevront les informations nécessaires concernant cette option. Je suis fière de signer cette loi pendant le mois de la sensibilisation au cancer du sein et je recommande vivement à toutes les femmes de l'État de New York de passer une mammographie cette année. »

La législation (A.8537/S.7881) garantit que les survivantes du cancer du sein qui choisissent la chirurgie reconstructive après une mastectomie totale ou partielle bénéficient d'une couverture d'assurance adéquate pour l'opération. En vertu de cette nouvelle loi, la reconstruction mammaire et la reconstruction de la paroi thoracique seront toutes deux couvertes par l'assurance maladie, ce qui permettra aux femmes de choisir l'apparence qu'elles souhaitent donner à leur corps après une mastectomie. La loi permettra également aux médecins de discuter de l'option de reconstruction de la paroi thoracique avec leur patiente, afin qu'elle puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Aux États-Unis, près d'une femme sur huit se verra diagnostiquer un cancer du sein au cours de sa vie, et nombre d'entre elles subissent une mastectomie totale ou partielle dans le cadre du traitement anticancéreux. Après une mastectomie totale ou partielle, certaines femmes choisissent une chirurgie de reconstruction mammaire, tandis que d'autres optent pour une chirurgie de reconstruction de la paroi thoracique. Auparavant, la loi exigeait seulement que l'assurance couvre la reconstruction mammaire, mais pas la reconstruction de la paroi thoracique, qui était classée comme « cosmétique » par de nombreux assureurs.

La sénatrice d'État Toby Ann Stavisky a déclaré : « Nous pensons que les femmes méritent leur autonomie corporelle. Si une femme subit une mastectomie dans le cadre de son traitement contre le cancer du sein, elle a le droit de faire un choix parmi toutes les options post-chirurgicales possible. Si une femme choisit de subir une reconstruction de la paroi thoracique, celle-ci doit être couverte par son assurance maladie, à l'instar de la reconstruction mammaire. Je suis fière d'avoir parrainé cette loi avec la membre de l'assemblée Pheffer-Amato, et je remercie la gouverneure Hochul de l'avoir promulguée. »

Stacey Pheffer-Amato, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Aujourd'hui, New York entre dans l'histoire en étant le premier État du pays à offrir cette couverture aux femmes. Cette loi donne aux femmes le choix de l'apparence qu'elles souhaitent donner à leur corps après une mastectomie. Merci à la gouverneure Hochul d'avoir signé ce projet de loi et à la sénatrice Toby Ann Stavisky d'avoir défendu ce projet au Sénat, en témoignant d'un leadership vraiment remarquable. Notre État a fait un grand pas en avant en montrant que nous ne voulons pas seulement les femmes atteintes du cancer du sein survivent, nous voulons qu'elles puissent s'épanouir. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418